

APPEL A PROJET

EDUCATION PAR LE SPORT

1. Contexte :

Suite au bilan des assises du sport du 15 février 2016, 4 thématiques sont ressorties comme étant peu ou pas développées sur la ville de Massy.

Dans ce contexte, La Municipalité souhaite valoriser et accompagner le développement d'actions favorisant l'éducation par le sport.

2. Objectifs :

Les projets devront répondre aux objectifs suivants:

- Enrichir, et adapter l'offre envers **les personnes atteintes de pathologies chroniques** afin qu'elles puissent, par le sport, retrouver un certain équilibre de bien être, malgré la maladie.
- Développer et adapter l'accès à l'ensemble des activités physiques et sportives **aux personnes handicapées**. Il y a aujourd'hui un réel manque d'offres proposées à cette population qui est demandeuse de pratiques sportives diversifiées.
- Diversifier l'accès aux pratiques sportives concernant **les séniors** qui souhaitent avoir un choix plus important d'activités physiques et sportives
- Sensibiliser et mettre en place des actions en direction de **la population féminine des quartiers** qui pourraient les amener à une pratique régulière d'une activité physique et sportive.

3. Qui peut répondre :

Toutes associations sportives domiciliées sur la ville de Massy ayant une existence de plus d'un an.

4. Critères de sélection :

Pour être retenues, les associations devront respecter l'ensemble des critères ci-dessous :

- Inscription, adhésion :
Toute action devra être accessible quel que soit le statut socio-économique de la personne. Il sera donc impératif d'en tenir compte dans le coût des adhésions ou prestations proposées
- Encadrement qualifié :
L'encadrement sportif prévu devra être formé aux caractéristiques du public concerné notamment lorsqu'il s'agit de personnes atteintes de pathologies chroniques, de personnes en situation de handicap, de seniors.
Qu'il(s) soit(ent) rémunéré(s) ou bénévole(s), l'(es) éducateur(s) devra(ont) ainsi présenter des compétences et connaissances en lien avec le public accueilli.
Celles-ci s'entendent par la possession de diplômes d'état spécifiques et/ou de formations complémentaires entrant dans ce champ.
A noter que les personnes rémunérées, conformément à l'article L.212-1 du code du sport, devront obligatoirement être titulaires d'un diplôme d'Etat ou d'un Certificat de Qualification Professionnelle reconnu au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) et en possession d'une carte professionnelle en cours de validité.

- Le degré de pérennité de l'action
Ces actions devront s'inscrire sur plusieurs années.
- La régularité de la pratique
Les différentes offres doivent proposer des interventions régulières pendant l'année (hebdomadaire, mensuel, pendant chaque vacance scolaire...)
- Le caractère innovant de l'action par sa mise en œuvre, sa nouveauté et son caractère transposable sur d'autre ville ou territoire.
- Répondre aux publics visés par les thématiques
- Les actions ne devront pas être de nature événementielle

5. CRITERES D'INELIGIBILITE

Administratif :

- Dépôt de la demande hors délai
- Dossier incomplet, dossier insuffisamment renseigné ne permettant pas d'apprécier la qualité du projet
- Budget prévisionnel non équilibré
- Absence d'indicateurs d'évaluation
- Absence de la liste des partenaires engagés dans l'action et nature des engagements actés (convention, protocole, etc...)

Le contenu :

- Actions ne répondant pas aux objectifs et/ou critères de sélection de l'appel à projets
- Projet non justifié par un état des lieux (expression de besoins, etc.)
- Projet non réaliste sur le plan technique, logistique, financier
- Manifestation ponctuelle (type journée, exposition, colloque, événements sportifs...)
- Action de promotion d'un organisme ou d'une structure
- Action de formation isolée
- Enquête, étude et/ou diagnostic
- Conception d'outils ou de supports pédagogiques existants par ailleurs
- Conception d'outils de promotion et de communication
- Les demandes d'investissements (matériel amortissable)

6. Modalité de soutien et subvention.

Les associations sélectionnées devront présenter leurs actions auprès d'un jury composé de différents experts et d'élus.

Le jury appréciera ces projets mis en avant lors d'un exposé oral soutenu par le concepteur du projet par le biais d'un support numérique.

La ville de Massy soutiendra les projets qui répondent à ces objectifs soit, par la valorisation d'actions innovantes ou récemment mises en place, auprès de ces différents publics.

Une subvention de 10 000€ sera allouée pour cet appel à projet.

Cette somme, sera ventilée au regard de l'intérêt et du nombre de projets retenus.

7. Comment répondre

Le dossier est téléchargeable sur le site internet de la ville dans l'onglet sport.

Il devra nous être retourné dûment rempli à l'adresse suivante : l.foury@mairie-massy.fr
avant le 17 novembre 2017.

DOSSIER DEMANDE DE SUBVENTION

EDUCATION PAR LE SPORT

- Action nouvelle
- Action existante

Montant du budget :€

Montant de la subvention demandé :€

Les thématiques

- 1- Développer la pratique féminine dans les quartiers prioritaires
- 2- Promouvoir l'activité physique adaptée aux personnes atteintes de pathologie chronique (cancer, diabète, sclérose en plaque...)
- 3- Promouvoir l'activité physique adaptée aux personnes en situation de handicap
- 4- diversifier l'offre des activités physiques en direction d'un public sénior.

CADRE RESERVE AU SERVICE DES SPORTS

DATE D'ARRIVEE DU DOSSIER :

TRANSMIS A :

DATE DE TRANSMISSION :

SUITE DONNEE :

PROJET

I. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

NOM :.....

SIGLE :.....

Cadre à remplir s'il s'agit d'une première demande de subvention

Numéro de SIRET :.....

Adresse du siège social :

.....
.....

Code postal :.....

Commune :.....

Adresse de correspondance si différente du siège :

.....
.....

Téléphone :.....

Courriel :.....

Identification du représentant légal (président ou autre personne désignée par les statuts)

Nom :.....

Prénom :.....

Fonction :.....

Téléphone :.....

Courriel :.....

Identification de la personne chargée du présent dossier de subvention

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

II. Description de l'action

Volet concerné par l'action

1

2

3

4

Titre de l'action :

Descriptif du projet :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Etat des lieux, diagnostic préalable :

.....
.....
.....
.....
.....

Objectif général : (3 minimum)

.....
.....
.....
.....

Objectif (s) opérationnel (s) :

.....
.....
.....
.....

Public (s) bénéficiaire (s) :

.....
.....
.....
.....
.....

Zone géographique de réalisation :

- Commune
- Quartier lequel :.....

Moyens de mise en œuvre :

Humain :

- Bénévole Combien :.....
- Professionnel Combien :.....

Matériel :.....
.....

PARTENAIRES :.....
.....
.....

Calendrier prévisionnel de l'action (Date de début et durée) :

.....
.....
.....

Modalité d'évaluation de l'action (méthode d'évaluation et indicateurs choisis au regard des objectifs ci-dessus)

.....
.....
.....
.....
.....

III. Budget prévisionnel

CHARGES	Montant ¹⁰	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		74- Subventions d'exploitation¹¹	
Autres fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs		-CNDS	
Locations		-	
Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance		-	
Documentation		Département(s) :	
62 - Autres services extérieurs		-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Intercommunalité(s) : EPCI ²	
Publicité, publication		-	
Déplacements, missions		Commune(s) :	
Services bancaires, autres		-	
63 - Impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,		-	
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64- Charges de personnel		-	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES¹³			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	